

LA CAUSE DU CURE D'ARS

Décret de Belley, concernant la béatification et la canonisation du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste Vianney, curé du bourg d'Ars.

Sur le doute suivant: « Si, étant établie l'approbation des deux miracles, il peut être sûrement procédé à la solennelle béatification de ce même vénérable serviteur de Dieu »

DARMI les hommes revêtus de l'ordre sacerdotal et dont « la gloire est dans l'Eglise de Dieu », un grand nombre, s'étant acquittés de leur ministère avec beaucoup de sainteté et de fruit, ont joui d'une renommée si éclatante et ont marqué si profondément la trace de leurs pas que, pour ainsi dire, ils sont encore vivants dans la mémoire et dans la bouche du peuple. Ni leur vie humble et cachée, ni le champ restreint assigné à l'élan de leur zèle, ni les passions des partis et les luttes civiles, ni la jalousie haineuse de leurs rivaux, ni les jugements pervers des hommes qui s'acharnent contre ce qui peut tourner au bien de la religion, rien de tout cela n'a empêché ces prêtres de luire « comme des lampes ardentes dans un lieu obscur ».

Tel fut assurément le pasteur que la France admira au siècle précédent, JEAN-BAPTISTE VIANNEY, guide et chef d'un petit troupeau, mais dont l'âme fut grande comme celle d'un apôtre. Au milieu de ces ténèbres qu'avait accumulées une époque de troubles violents, il